

L'honorable député veut savoir si le ministre étudiera de nouveau la question. Il peut m'en croire, nous nous en entretenons avec les hauts fonctionnaires en cause.

### ELECTIONS DE QUÉBEC

PRÉTENDUE DÉCLARATION DE JACQUES SAURIOL À  
MONTREAL LE 9 JUILLET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Il y a déjà trois semaines qu'il a dit dans cette Chambre qu'il avait demandé à la Royale gendarmerie à cheval d'enquêter sur le compte rendu publié par *Le Canada* du discours prononcé à Montréal par Jacques Sauriol, le 9 juillet. Le ministre pourrait-il nous dire maintenant s'il a reçu un rapport sur l'exactitude de l'article?

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Bien que je n'aie pas été prévenu que c'était l'intention de l'honorable député d'aborder cette question ce matin, et qu'en conséquence je n'aie pas apporté ici les rapports préliminaires, que j'ai reçus de temps à autre de la Royale gendarmerie à cheval sur les progrès accomplis dans leur enquête, je puis, de mémoire, déclarer en ce moment qu'on a trouvé un reporter qui prétend avoir été présent à l'assemblée et se rappeler les choses qui y ont été dites. On a aussi mentionné qu'on avait passé à un reporter d'un autre journal des notes sur ce qui allait se dire, et l'on a essayé de s'assurer si cela était vrai. Mais on n'a pu communiquer avec le chef des nouvelles et le reporter de ce journal que lundi dernier. On les a entrevus, mais ils n'ont pas encore pu retracer ces notes. Pour le moment, il y a une personne qui prétend pouvoir témoigner de l'exactitude de la déclaration rapportée dans le journal. La question est étudiée sous la surveillance d'un avocat qui est habituellement employé à Montréal par la Royale gendarmerie à cheval, et ceux qui mènent l'enquête le renseignent verbalement tous les jours.

L'hon. M. BRUCE: Comme le journal en question est l'organe officiel du gouvernement provincial de Québec, le ministre n'est-il pas porté à admettre l'exactitude de ce rapport?

L'hon. M. ST-LAURENT: J'aimerais que l'honorable monsieur répète cela. Je n'ai pas compris.

L'hon. M. BRUCE: Comme ce journal est supposé être l'organe officiel du gouvernement provincial de Québec, le ministre ne serait-il pas prêt à admettre le rapport qu'il a publié?

[M. Martin.]

L'hon. M. ST-LAURENT: Le ministre ne connaît aucun journal qui soit l'organe officiel du gouvernement de la province de Québec et il s'en remettra pour sa gouverne aux conseils de l'avocat dont on a retenu les services à Montréal, et qui suit avec les officiers de la Royale gendarmerie à cheval la marche de l'enquête.

M. CHURCH: Le ministre n'est-il pas libre d'admettre maintenant que durant la campagne électorale provinciale, les Règlements concernant la défense du Canada, dont j'ai parlé l'autre jour, sont en réalité suspendus?

L'hon. M. ST-LAURENT: Non.

M. CHURCH: Pourquoi la loi n'est-elle pas la même dans tout le Canada? Pourquoi traiter M. Houde différemment des autres? Puis-je aussi demander si la loi de l'habeas corpus est suspendue?

L'hon. M. ST-LAURENT: Je n'ai pas compris entièrement tout ce que l'honorable député a dit, mais j'ai saisi la remarque que la même loi devrait s'appliquer à tous au Canada. C'est la même loi pour tous au Canada.

M. GRAYDON: Puis-je signaler au ministre de la Justice quelque chose que je viens de voir, c'est que ce Jacques Sauriol vient de dire lui-même qu'il pourrait être envoyé dans un camp de concentration ou être interné pour certaines choses qu'il a dites. Le ministre peut lire cela dans les journaux du matin. Je viens de voir cela.

L'hon. M. ST-LAURENT: Je l'ai remarqué et il y en a eu d'autres qui, peut-être à cause de l'importance que cela leur donnerait, ont dit qu'ils pourraient bien être internés durant une campagne électorale.

### CONDITIONS OUVRIÈRES

OUVRIERS DES CHANTIERS MARITIMES—RUMEUR  
DE GRÈVE À HALIFAX ET DARTMOUTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): D'après les nouvelles reçues tard hier soir, trois mille ouvriers des chantiers de construction maritime de Halifax et de Dartmouth (Nouvelle-Ecosse), devaient très probablement se mettre en grève ce matin. L'adjoint parlementaire du ministre du Travail me dirait-il si le ministère a réussi à prévenir un bouleversement grave dans cette région?

M. PAUL MARTIN (adjoint parlementaire du ministre du Travail): L'honorable député m'a donné avis de sa question au sujet du différend entre la Halifax Shipyards Limited et ses employés. Il sait que depuis